

Compte Rendu réunion du Conseil municipal de LORLANGES
3/09/2013

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption et décide de laisser libre à la vente le bien situé au lieu dit «le Bourguet», section A n° 1073d'une superficie de 4191 m².

- **SICTOM ISSOIRE BRIOUDE : Actualisation de la liste des communes sur le territoire desquelles le SICTOM interviendra au 1^{er} janvier 2014 au titre des communautés de Communes de PAYS DE SAUXILLANGES, COUZE VAL D'ALLIER et COTEAUX DE L'ALLIER**

Le Conseil Municipal prenant acte de l'accord du SICTOM Issoire Brioude dont la Commune fait partie, sur ces nouvelles dispositions, adopte, sur ces nouvelles actualisations qui prendront effet au 1^{er} janvier 2014.

- **CONVENTION RELATIVE A UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général. Montant de la rémunération forfaitaire fixé à 124.32 € pour l'année 2013.

- **TARIF LOCATION DU NOUVEAU BATIMENT « Salle des associations et local de chasse »**

Le Conseil Municipal décide de fixer un tarif forfaitaire de 20 € pour toute location aux associations communales à compter du 15 septembre 2013.

- **PROGRAMME « HABITER MIEUX EN PAYS DE BLESLE »**

Vous voulez changer de chaudière, remplacer votre poêle à bois, faire isoler vos combles, et faire des économies de chauffage ?

Bénéficiez des AIDES du programme HABITER MIEUX en Pays de Blesle.

Renseignez-vous auprès de votre Mairie qui tient un dossier à votre disposition ou auprès de la Communauté de Communes du Pays de Blesle au 04 71 76 06 99.